

0491000961

Michel BONIFAY

Ingénieur I.P.F. Bâtiment et Génie civil
Diplômé I.A.E. et I.C.H.
Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

*A l'attention de
Michèle Anahory*

**Simmons & Simmons LLP
Avocats à la Cour**

A l'attention de Me Michèle ANAHORY

5, boulevard de la Madeleine
75001 - PARIS

Marseille, le 21 Avril 2011

AFFAIRE : COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE c/ STÉ EVERE SAS
Incinérateur de Fos-sur-Mer
DOSSIER : N° 0908347-0 – Ordonnance en date du 07/12/09
Instance : T.A. MARSEILLE
Magistrat : M. B. LUKASZEWICZ – Juge des référés

V/Réf. : V/Courrier du 15/04/11 réf. Paris-1-closed-1-MIAZ

N/Réf. : TA.171.a-MB.pr.11/2104.1

Maitre,

En main votre courrier du 15 Avril dernier référencé ci-dessus, dans lequel vous nous demandez de vous confirmer notre position quant à la suite de notre Mission et quant aux 10 chefs de réclamation étudiés dans notre Note de synthèse N° 4 s'élevant à un montant a minima de 39.493.679 € HT.

Quant à l'avancement de notre mission, nous vous informons que celle-ci s'est poursuivie depuis le 30/10/10 – date de notre Note de synthèse N° 4 -, avec l'établissement des historiques et des relevés divers intéressant les 32 autres points de réclamation restants, mais que nous sommes dans l'attente des dires des parties pour revenir sur les 10 points de réclamations déjà estimés. Me Jorge MENDES, nouvel Avocat de la CUMPM, avec quelque retard a pris la peine de nous informer que son dire, accompagné des remarques techniques de sa cliente, devait nous parvenir cette semaine.

Quant aux 10 chefs de réclamations étudiés dans notre Note de synthèse N° 4 du 30/10/10, s'élevant à un montant a minima de 39.493.679 € HT, nous vous confirmons que nous avons établi cette Note de synthèse conformément à notre mission, et notamment : « En vue de demander la rétribution de travaux supplémentaires réalisés pendant la construction des ouvrages de l'incinérateur de Fos et qui ne seraient pas imputables au délégataire ».

Quant au montant a minima, il découle logiquement du fait que, même si les montants de chacun des postes sont donnés à titre provisoire et sont éventuellement susceptibles d'être revus à la hausse ou à la baisse en fonction de nouveaux éléments ou observations des parties, ce montant de 39.493.679 € HT correspondant à 10 postes étudiés ne pourra être inférieur à ceux des 32 postes restants.

Nous pensons avoir répondu clairement aux points soulevés dans votre courrier, et vous prions de croire, Maitre, à l'assurance de nos sentiments très distingués.


L'Expert,
MICHEL BONIFAY

DIFFUSION par courrier et par fax :

Date	Courrier				PARTIES	Destinataires	
	NP	Ann	ES	FAX		CONSEILS	FAX:
21/04/11	1		1	1	C.U.M.P.M.	M C L Avocats – Me Jorge MENDES CONSTANTE Immeuble Le Vénitien 27, bd Charles Moretti – 13014 MARSEILLE	N° 04 91 42 87 61
21/04/11	1		1	1	STÉ EVERE SAS	Me Michèle ANAHORY-ZIRAH SIMMONS & SIMMONS LPP 5, boulevard de la Madeleine – 75001 PARIS	N° 01 53 29 16 30

47, Cours Pierre Puget - BP 328 - 13177 MARSEILLE cedex 20

Tél 04 91 00 33 08 - Port 06 07 61 05 82 - Fax 04 91 00 09 61 - E mail : michel.bonifay@free.fr

N° SIRET 391 445 814 000 26 - N° TVA Intra Communautaire FR 6739 144 581 4000 26